

## **11 BDA**

Société par actions simplifiée au capital de 7.700.000 euros

Siège social : 11 rue du Bât d'Argent – 69001 Lyon

820 617 900 RCS Lyon

(Ci-après la « **Société** »)

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DE LA SOCIETE EN DATE DU 5 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Et le cinq décembre,

#### **LA SOUSSIGNEE :**

La **société HOLDING 11 BDA INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 35 boulevard de la Liberté – 35000 Rennes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 992 942 342, représentée par son Président, la SAS POPEYE (979 986 031 RCS Rennes), représentée par Monsieur Arnaud LEHUEDE, dûment habilité à l'effet des présentes,

Associée unique détenant les 7.700.000 actions composant le capital et les droits de vote de la Société (l' « **Associée Unique** »), acquises ce jour ;

#### **I. APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :**

- Des statuts actuels de la Société ;
- Du projet des statuts.

#### **II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Réduction de capital non motivée par des pertes de 3.465.000 euros par réduction de la valeur nominale de chaque action d'1 euro à 0,55 euro ;
- Modification corrélative des statuts de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

#### **PREMIERE DECISION**

*Réduction de capital de 3.465.000 euros par réduction de la valeur nominale*

L'Associée Unique décide de réduire le capital social d'un montant de 3.465.000 euros, pour le porter de 7.700.000 euros à 4.235.000 euros par réduction de la valeur nominale des actions, pour la porter d'un euro à cinquante-cinq centimes d'euros.

L'Associée Unique prend acte que la réduction de capital sera définitive et comptabilisée à la date des présentes, sans attendre l'expiration du délai d'opposition des créanciers, qui ne saurait remettre en cause la réduction de capital susvisé.

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder matériellement aux opérations de réduction et aux formalités à l'expiration du délai d'opposition des créanciers de 20 jours.

#### **DEUXIEME DECISION**

##### *Modification corrélative des statuts*

En conséquence de la décision précédente, l'Associée Unique décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts de la Société :

##### *« ARTICLE 7. CAPITAL SOCIAL*

*Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE (4.235.000) euros, divisé en SEPT MILLIONS SEPT CENT MILLE (7.700.000) actions ordinaires de cinquante-cinq centimes d'euro (0,55 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et toutes de même catégorie. »*

#### **TROISIEME DECISION**

##### *Pouvoirs en vue des formalités*

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et répertorié sur le registre des assemblées.

La société **HOLDING 11 BDA INVEST**  
Associée Unique et Présidente  
Représentée par Monsieur Arnaud LEHUEDE

DocuSigned by:  
  
890FC43F4AB9426...